

# CGA, un factor reconnu

CGA, Compagnie Générale d'Affacturage,  
est une filiale à 100 % de Société Générale.

CGA propose à une clientèle d'associations, d'agriculteurs, de TPE,  
de PME et de grandes entreprises, des solutions de financement,  
garantie et la gestion de leurs créances commerciales.

CGA est le premier factor certifié pour la qualité de ses services  
par l'AFAQ selon la norme ISO 9001.  
Son engagement en faveur de l'environnement est reconnu  
par sa certification ISO 14001.



## À VOS CÔTÉS

pour en savoir plus



pour prendre rendez-vous



3955 : Des conseillers vous répondent de 8 h à 22 h en semaine et jusqu'à 20 h le samedi. Depuis l'étranger +33 (8) 10 01 3955.  
Tarif au 01/08/2016.

**SOCIETE  
GENERALE**

Banque & Assurances

Société Générale - BDDF/DCM/MCO - Tour Granite 75886 Paris Cedex 18, S.A. au capital de 1 009 380 011,25 EUR. 552 120 222 RCS PARIS. Siège Social 29, bd Haussmann 75009 PARIS.  
Compagnie Générale d'Affacturage (CGA) - S.A. au capital de 14 400 000 EUR. 702 016 312 R.C.S. Bobigny. Siège social : 3, rue Francis de Pressensé 93577 La Plaine St-Denis Cedex.  
Culture[s] - Août 2016 - Réf. : 143 818 - Crédits Photos : Getty Images.



Société Générale, membre fondateur d'Ecofolio, participe au recyclage du papier et a conçu ce document dans le souci d'une incidence minimale sur l'environnement.

## CGA EXPRESS PRO

Le financement de vos besoins  
ponctuels de trésorerie



**SOCIETE  
GENERALE**

DEVELOPPONS ENSEMBLE  
L'ESPRIT D'EQUIPE

# L'offre CGA Express Pro

# Les avantages de CGA Express Pro

# Le fonctionnement du contrat

## > VOTRE BESOIN

■ Vous travaillez avec une clientèle d'entreprises et vous leur accordez des délais de règlements qui entraînent des besoins de trésorerie ponctuels ?

■ Vous avez des besoins de trésorerie ponctuels insuffisamment couverts par vos solutions de financement court terme traditionnelles ?  
■ Vous avez une activité saisonnière et cherchez à financer votre trésorerie pendant vos pics d'activité ?

## > NOTRE SOLUTION

### ■ Un financement pour répondre à vos besoins ponctuels de trésorerie

- Vous gérez votre trésorerie en fonction de vos besoins.
- Vous pouvez ainsi payer plus rapidement vos fournisseurs et obtenir de meilleures conditions.
- Vous pouvez financer sereinement le développement de votre activité.

- Une capacité de financement pouvant aller jusqu'à 100 000 euros<sup>(1)</sup>.
- Un financement sur tout ou partie des créances de votre client<sup>(2)</sup>.
- Un financement de vos créances sur 10 clients<sup>(3)</sup> maximum.
- Un financement à hauteur de 90 % des créances cédées.

### ■ La gestion de vos factures par CGA

- Vous simplifiez la gestion des créances cédées.
- Vous limitez ainsi vos tâches administratives.

- CGA effectue une relance simple de vos créances dans le respect de vos relations commerciales, recouvre les créances cédées jusqu'à 30 jours après échéance, encaisse et impute les règlements.

### ■ Un outil de pilotage performant sur Internet : la plateforme en ligne de CGA

- Vous effectuez vos transactions sur un site sécurisé<sup>(4)</sup>.
- Vous suivez l'évolution de vos créances en temps réel par facture et par client.

- La plateforme en ligne de CGA vous permet de visualiser en temps réel l'évolution du traitement de vos créances (règlements de vos clients, actions de relance effectuées par CGA...).

**Société Générale et CGA disposent d'une gamme complète de solutions de financements court terme. Votre Conseiller est à votre disposition pour étudier avec vous la solution la plus adaptée à vos besoins.**

## > UN CONTRAT ACCESSIBLE

- Pour les professionnels et les petites entreprises.
- Dès la création d'entreprise.

## > UNE SOLUTION QUI VOUS PERMET DE FINANCER JUSQU'À 100 000 €<sup>(5)</sup>

- Quand vous le souhaitez et 4 fois par an au plus.
- En choisissant les factures que vous souhaitez transférer à CGA sans nécessité de céder l'intégralité du chiffre d'affaires réalisé sur un client.

## > UN SERVICE EXPRESS !

- Rapidité de démarrage du contrat : vous pouvez obtenir votre premier financement sous 8 jours ouvrés maximum<sup>(6)</sup>.
- Rapidité de décision de financement : sous 48 h<sup>(7)</sup>.

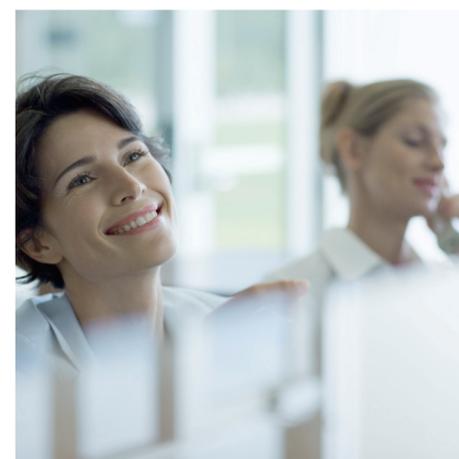
## > DES PROFESSIONNELS À VOTRE DISPOSITION

- Pour vous apporter au quotidien la trésorerie nécessaire à votre activité.
- Pour vous libérer du temps pour vous consacrer à votre activité.

## > UNE TARIFICATION TRANSPARENTE ET SANS FRAIS FIXES MENSUELS

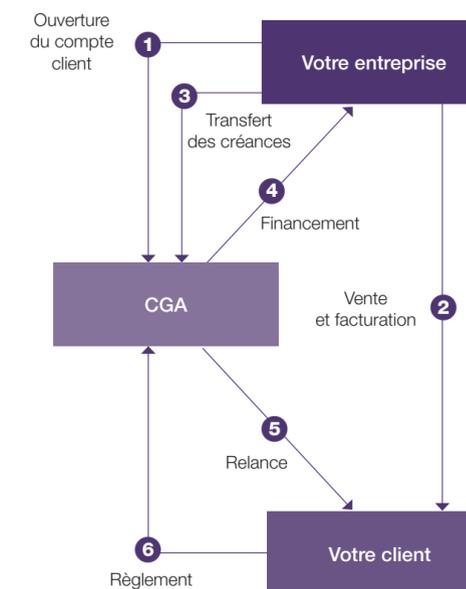
- Une fois les frais de montage ou de renouvellement annuel acquittés, vous n'êtes facturé qu'en fonction de votre utilisation du service.
- Cette tarification est constituée :
  - d'une commission de financement perçue en fin de mois en rémunération des utilisations réelles de financement,
  - d'une commission d'affacturage perçue sur chaque cession en rémunération de la gestion de vos créances par CGA.

(5) Selon les dispositions contractuelles. Jusqu'à 50 000 euros pour les entreprises ne disposant pas d'un premier bilan, pour les nouveaux clients Société Générale. Quatre remises de créances par an maximum, tarification à la remise au-delà.  
(6) Sous réserve de constitution d'un dossier de souscription complet.  
(7) Selon conditions consultables auprès de votre Conseiller.



## > LA MISE EN PLACE DE VOTRE CONTRAT CGA EXPRESS

- Dès que vous avez signé votre Convention avec votre Conseiller Société Générale, une équipe de CGA dédiée au démarrage des contrats vous accompagne dans vos premières démarches.
- CGA vous adresse le nom du gestionnaire de compte qui vous conseille au quotidien.



## > VOTRE CONVENTION AU QUOTIDIEN

- 1 Ouverture des comptes clients<sup>(8)</sup> :** vous ouvrez les comptes clients sur la plateforme en ligne de CGA<sup>(9)</sup> et demandez une limite de financement à CGA<sup>(10)</sup> pour chaque client. CGA vous informe en ligne du montant accordé.
- 2 Vente et facturation :** vous émettez auprès de votre client une créance comportant la clause de paiement en faveur de CGA. Vous pouvez également, à cette occasion, informer votre client de l'existence du contrat d'affacturage grâce au modèle de courrier inclus dans le guide qui vous a été remis à la signature du contrat.

**3 Transfert des créances :** vous saisissez vos créances en ligne sur la plateforme en ligne de CGA et adressez à CGA un bordereau de cession de créances accompagné de vos factures et justificatifs.

**4 Financement :** après acceptation et selon les modalités définies au contrat, le financement du compte client est automatiquement versé sur votre compte courant Société Générale.

**5 Relance :** CGA effectue une relance simple auprès de vos clients dans le respect de vos relations commerciales.

**6 Règlement :** CGA reçoit les règlements de vos clients, les encaisse et les impute sur votre compte CGA.

(8) Client autrement dénommé "Débiteur".  
(9) Site Internet transactionnel mis à disposition par CGA. Vous accédez au site grâce à un identifiant et un code personnel qui vous sont communiqués par CGA.  
(10) Limite de financement : montant maximum d'encours que CGA accepte de financer.

(1) Selon les dispositions contractuelles. Jusqu'à 50 000 euros pour les entreprises ne disposant pas d'un premier bilan, pour les nouveaux clients Société Générale. Quatre remises de créances par an maximum, tarification à la remise au-delà.

(2) Voir conditions auprès du Conseiller. Sous réserve d'acceptation de CGA.

(3) Vous n'êtes pas tenu de remettre au factor l'intégralité du chiffre d'affaires de votre client. Tarification à la remise au-delà du 10<sup>e</sup> débiteur. Voir conditions auprès du Conseiller.

(4) Vous accédez au site grâce à un identifiant et un code personnel qui vous ont été attribués.